



COLLOBEY
MURAZ

INTRODUCTION DE LA RÉCOLTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DÈS LE 9 SEPTEMBRE 2021

Un geste pour l'environnement !

COLLECTE DES RESTES D'ALIMENTS

MODE D'EMPLOI

TROUVER LE

LIEN

GastroVert
Source d'énergie renouvelable



GastroVert
Source d'énergie renouvelable



POURSUIVANT SON EFFORT ÉCOLOGIQUE ET SOUHAITANT PROPOSER UN SERVICE SUPPLÉMENTAIRE À SES CITOYENS, LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ, EN COLLABORATION AVEC SATOM SA, A DÉCIDÉ DE VOUS PROPOSER LA COLLECTE GASTROVERT DÈS LE **9 SEPTEMBRE 2021**.

Qu'est-ce que GastroVert ?

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Les déchets ainsi collectés sont acheminés sur le site Satom de Villeneuve, où ils sont transformés en biogaz et en compost.

Dans les communes ayant installé ce système, plus d'un ménage sur deux l'utilise et réduit ainsi en moyenne de 40 kg par personne et par an les déchets jetés aux ordures ménagères : un geste aussi bon pour l'environnement que pour le porte-monnaie !

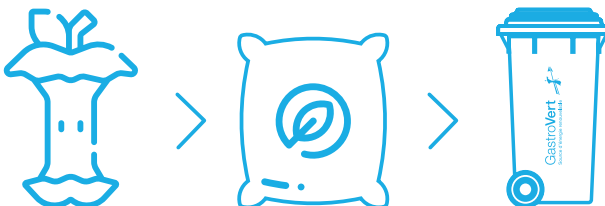
Comment ça fonctionne ?

Conservez vos restes alimentaires dans les sacs compostables prévus à cet effet et disponibles dans tous les points de collecte GastroVert.

Quand vous le souhaitez, jetez ces déchets avec le sac compostable dans l'un des vingt-cinq points de collecte répartis sur le territoire communal. Vous retrouverez le détail et les emplacements de ces points de collecte au fil des pages suivantes.

Les emplacements ont été choisis selon la densité d'habitations et pourront évoluer en fonction de leur utilisation suite à la première phase de mise en service.

Des bio-seaux (adaptés aux sacs compostables distribués gratuitement aux points de collecte) sont en vente auprès de votre administration communale au prix de CHF 5.—.



Comment accéder au point de collecte ?

Une carte d'accès vous permettant de déverrouiller le système et d'y déposer vos sacs compostables ainsi qu'une présentation détaillée de GastroVert sont jointes au présent document.

La carte d'accès n'est pas transmissible en dehors des membres du ménage.

La carte est valide pour toute la période où vous résidez sur la commune.

En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte vous sera facturée CHF 20.—.

Lors de votre départ de la commune, la carte doit être restituée à l'administration communale.



Est-ce que cette carte remplace la carte de déchèterie actuelle ?

Pour ne pas multiplier les cartes et pour faciliter l'utilisation des installations de tri des déchets, cette nouvelle carte permettra également d'accéder à la déchèterie Satom SA. Les anciennes cartes de déchèterie pourront dès lors être détruites.



GASTROVERT : À QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION ?

1. PAS DE PLASTIQUE



La qualité du tri est indispensable au bon fonctionnement de cette filière de valorisation. En effet, la présence de matières indésirables pollue le compost et le rend inutilisable pour l'agriculture.

Aucune matière autre que les restes alimentaires ne doit être déposée dans les bacs GastroVert. Il est essentiel de n'utiliser que des sacs compostables (conforme à la norme EN13432).

2. REMPLISSAGE DU BAC PRIORITAIRE



Il est également important de remplir prioritairement le bac comportant l'étiquette « remplir en priorité ». En effet, grâce à la carte d'accès, le système détecte le nombre d'ouvertures et évalue le taux de remplissage du bac en question. Lorsque celui-ci atteint 80%, un message est envoyé au transporteur pour qu'il procède à son évacuation. Si des sacs sont déposés sans respecter ce système, le transporteur se retrouvera devant 2 bacs insuffisamment pleins pour être évacués. Dans un souci d'optimisation du système, de réduction des coûts et des nuisances environnementales, il est essentiel que les déplacements inutiles soient évités.

EST-CE QUE CE SERVICE REMPLACE MON COMPOST ?



De nombreux déchets tels que les restes d'aliments cuits, les petits os ou encore certaines épiluchures ne sont pas, ou guère, compatibles avec le compostage de jardin.

Ils sont en revanche volontiers acceptés dans les bacs de collecte GastroVert. N'hésitez donc pas à profiter de ce service, qui valorise de manière optimale vos restes d'aliments et contribue à un tri efficace.

Pas de changement pour les déchets. La collecte des déchets verts continue, tous les lundis de mars à novembre. Pour plus d'informations, consultez notre site internet.

EST-CE QUE GASTROVERT EST PAYANT ?



Le système GastroVert est financé au travers de la taxe de base pour l'élimination des déchets. Vous ne payerez rien lors du dépôt des sacs dans les points de collecte.



DES SOIRÉES D'INFORMATION POUR MIEUX COMPRENDRE CE SYSTÈME!

Des collaborateurs de Satom SA et de la commune tiendront des stands d'information pour expliquer sur le fonctionnement du système et répondre à vos questions aux dates et emplacements suivants de 17h à 19h :

Mardi 7 septembre

Rues des Colombes et de la Gare - Collombey

Mardi 7 septembre

Place de la Charmette - Collombey

Mercredi 8 septembre

Parc du chemin de la Millière - Muraz

Mercredi 8 septembre

Bas du Vieux Collège - Muraz

Mardi 14 septembre

Place de la Fontaine - Collombey-le-Grand

Mardi 14 septembre

Eco-Point au ch. des Roselettes - Illarsaz

Jeudi 16 septembre

Parc de l'ancienne école - Les Neyres

Pour un test optimal, merci de bien vouloir vous munir de votre carte d'accès lors de votre venue. Les soirées d'information sont organisées sous réserve des restrictions sanitaires.

UNE PLATEFORME INTERNET POUR GÉRER LES ACCÈS ET OBTENIR DES CONSEILS !

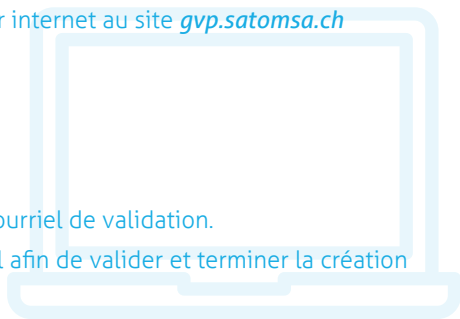
La plateforme internet gvp.satomsa.ch donne accès à divers conseils et informations. Elle vous permet aussi de nous contacter et de signaler un dysfonctionnement. À partir de cet espace internet, vous pourrez :

- recevoir diverses informations relatives à l'utilisation du système
- consulter la disponibilité des points de collecte
- annoncer la perte d'une carte
- demander une carte supplémentaire

COMMENT S'INSCRIRE ?

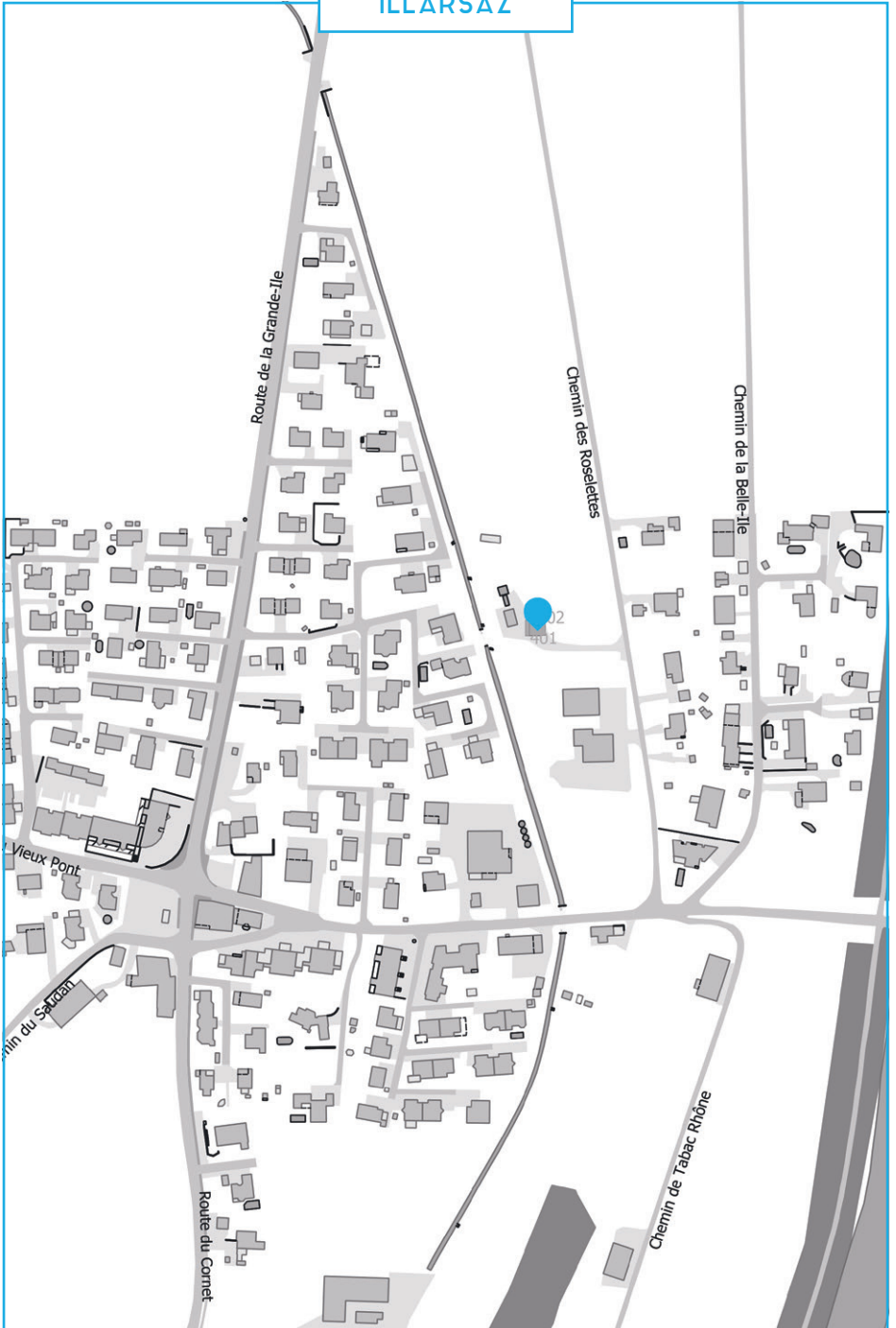
1. Connectez-vous avec n'importe quel navigateur internet au site gvp.satomsa.ch
2. Cliquez sur l'onglet « Ouvrir mon compte »
3. Saisissez votre numéro d'utilisateur
4. Saisissez votre adresse e-mail
5. Définissez votre mot de passe
6. Une fois votre compte créé, vous recevrez un courriel de validation.

Suivez les instructions contenues dans ce courriel afin de valider et terminer la création de votre compte.

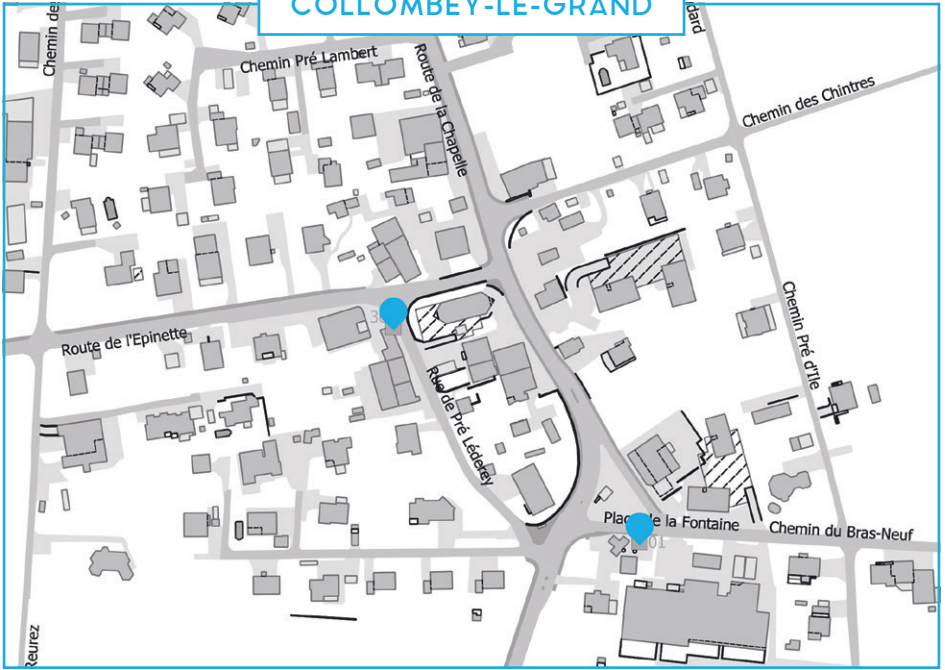


**RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME GASTROVERT
DANS LES DOCUMENTS JOINTS À LA CARTE D'ACCÈS OU SUR LE SITE GASTROVERT.CH**

ILLARSAZ



COLLOMBEY-LE-GRAND

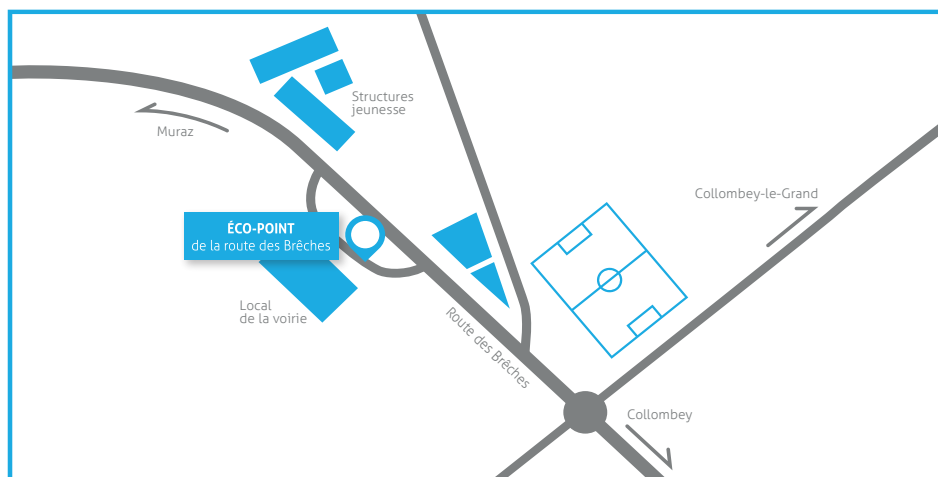


LES NEYRES



L'ÉCO-POINT DE LA ROUTE DES BRÈCHES

Mis en place à la fin de l'année 2020 afin de rationaliser la collecte des déchets et d'offrir à la population un lieu de tri fonctionnel et idéalement placé, l'éco-point de la route des Brèches 70 à Muraz a été amélioré durant l'été 2021 pour encore mieux répondre à vos attentes. Cette place de tri est exclusivement réservée aux habitants de la commune de Collombey-Muraz.



LES DÉCHETS SUIVANTS Y SONT COLLECTÉS



Verre



Fer



Alu



Textile



Papier /
Carton



PET

**ACCESSIBLE
ENTRE 7H ET 19H
DU LUNDI AU SAMEDI**

FACILE D'ACCÈS EN VÉHICULE

**DISPONIBLE
POUR VOS DÉCHETS
DU QUOTIDIEN**

Tout dépôt, dans cet éco-point, d'autres déchets que ceux mentionnés ci-dessus est interdit.

Tout contrevenant est passible d'une amende. Le lieu pourra faire l'objet de vidéosurveillance.

Interdiction de déposer des déchets les dimanches et jours fériés, sous peine d'amende jusqu'à **CHF 10'000.-** (article 41 du règlement sur la gestion des déchets).

LA DÉCHÈTERIE

En dehors des heures d'exploitation industrielle, Satom SA met à disposition son site de Monthey pour accueillir les citoyens qui souhaitent se débarrasser de matières et d'objets qui ne sont pas collectés à l'éco-point.

Grâce à la carte ci-jointe, vous pourrez accéder à la déchèterie sur le site de Satom SA. L'ancienne carte de déchèterie devient caduque.



ÉTÉ - D'AVRIL À OCTOBRE

Lundi & mercredi

17h15 - 20h00

Samedi

09h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

HIVER - DE NOVEMBRE À MARS

Lundi & mercredi

17h15 - 19h00

Samedi

09h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

Les jours fériés, la déchèterie est fermée.

Informations pratiques :

- La déchèterie régionale n'est pas accessible aux entreprises.
- Interdiction des déchets ménagers dans des sacs noirs ou assimilés.
- Seuls les déchets encombrants (déchets incinérables trop volumineux pour être contenus dans un sac-poubelle de 35 litres) sont acceptés.
- Les personnes se présentant sans carte d'accès ne peuvent pas accéder à la déchèterie.
- L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de tourisme ainsi qu'aux véhicules n'excédant pas un poids total de 3,5 tonnes, et à un volume de déchets de 1000 litres au maximum. Le volume des déchets inertes est limité à 100 litres au maximum.

TRUCS & ASTUCES



RAPPORTER EN MAGASIN

En premier lieu, privilégiez le retour des déchets en magasin. Les grandes surfaces sont munies de points de collecte prévus à cet effet.

De la sorte, vous faites des économies sur la gestion de vos déchets.



PRIVILÉGIER LES RECHARGES

Il existe plus d'une sorte de plastiques, et, pour l'heure, seuls le PET et le PE (bouteilles de lait) bénéficient d'une filière de recyclage adéquate. Afin de réduire vos déchets, il est recommandé de privilégier les emballages rechargeables (savon liquide, gel douche, etc.).



PLIER LES CARTONS

Afin d'éviter que la benne destinée au carton ne se remplisse trop rapidement, veillez à plier ou déchirer vos cartons avant de les jeter.



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Les déchets les plus faciles à recycler sont ceux que l'on ne produit pas. L'association Zero Waste Switzerland pourra vous donner de précieux conseils pour réduire au maximum votre production de déchets.

Plus d'infos :

www.zerowasteswitzerland.ch



RECYCLING MAP POUR SE RETROUVER

Le site www.recycling-map.ch regroupe les points de collecte ainsi que les différents déchets et matières valorisables qui y sont collectés, et vous informe également sur les heures d'ouverture. Il permet de localiser les éco-points communaux, ainsi que les différents points de collecte proches de chez vous.



COLLOMBEY
MURAZ

RUE DES DENTS-DU-MIDI 44
CASE POSTALE 246
1868 COLLOMBEY

+41 24 473 61 61
commune@collombey-muraz.ch



Impression sur papier recyclé
et climatiquement neutre